

Objectif

Le présent document contient des informations clés sur ce produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Les Options Courtes (Vente) de Gré à Gré sont proposées par **CMC Markets Germany GmbH** (« CMC »), une société enregistrée en Allemagne sous le numéro 114199. CMC Markets Germany GmbH (numéro d'enregistrement 154814) est agréée et régulée par l'Autorité Fédérale de Supervision Financière (BaFin).

CMC fait partie du CMC Markets Group. Appelez le +33 (0) 1 53 83 14 03 ou rendez-vous sur cmcmarkets.fr pour plus d'informations.



Ce document a été mis à jour pour la dernière fois le 31 janvier 2026

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Les options sont des instruments financiers dérivés dont la valeur évolue en fonction de la valeur d'un instrument sous-jacent. Ce produit est une Option Courte (Vente) de Gré à Gré sur Actions (« **Option Courte de Gré à Gré sur Actions** ») conclue avec CMC sur une base bilatérale, par laquelle l'investisseur vend l'Option Courte de Gré à Gré sur Actions en prenant une Position Courte.

Durée

Les Options Courtes de Gré à Gré sur Actions ont une durée fixe et expirent automatiquement à la Date d'Expiration.

Objectifs

L'objectif d'une Option Courte de Gré à Gré sur Actions est de permettre à un investisseur de prendre position sur la tendance de marché et/ou sur la volatilité. L'investisseur anticipe que le prix de l'Action augmentera ou diminuera mais est tenu d'acheter ou de vendre l'Action au Prix d'Exercice, ce qui peut lui être défavorable.

Lorsque vous concluez une Option Courte de Gré à Gré sur Actions, vous recevez une prime d'option (le prix de l'option). Ce montant est bloqué sur votre compte-titres et imputé sur les exigences de marge respectives associées à la vente d'Options de Gré à Gré sur Actions tel que publié sur la plateforme de négociation. Si vous clôturez votre position avant la Date d'Expiration, vous recevrez ou payerez la différence entre la prime d'option que vous avez reçue et la prime d'option que vous payez. Si l'Option Courte de Gré à Gré sur Actions est exercée automatiquement, vous serez tenu d'effectuer un paiement en numéraire.

La prime d'option peut changer au fil du temps. Elle dépend de plusieurs facteurs, notamment la différence entre le prix d'exercice de l'option et le prix actuel de l'Action, les taux d'intérêts, le temps restant avant que l'option n'expire, et la volatilité attendue de l'Action sous-jacente.

Vous pouvez conclure deux types d'Options Courtes de Gré à Gré sur Actions :

Une **Option d'Achat** confère à l'acheteur le droit, mais pas l'obligation, de recevoir un paiement en numéraire si le prix de l'Action est supérieur au prix d'exercice à la Date d'Expiration et à l'Heure d'Expiration. Le vendeur d'Options d'Achat anticipe qu'à l'expiration de l'option, le prix de l'Action sera inférieur au prix d'exercice de l'option. Dans ce cas, l'**Option d'Achat** est « **hors de la monnaie** » et expirera sans valeur. Le gain brut potentiel maximum du vendeur est la prime d'option reçue.

Si le prix de l'Action **est supérieur au prix d'exercice**, l'**Option d'Achat** est « **dans la monnaie** ». Le gain brut du vendeur d'Option d'Achat est égal à la prime d'option, diminuée de la valeur du sous-jacent à l'expiration de l'option, et augmentée du prix d'exercice de l'option. La perte brute potentielle maximum du vendeur est illimitée.

Le seuil de rentabilité est atteint lorsque le prix de l'Action est égal au prix d'exercice augmenté de la prime d'option, ce qui signifie qu'il n'y a ni profit ni perte.

Une **Option de Vente** confère à l'acheteur le droit, mais pas l'obligation, de recevoir un paiement en numéraire si le prix de l'Action est inférieur au prix d'exercice à la Date d'Expiration et à l'Heure d'Expiration. Le vendeur d'une Option de Vente anticipe cependant qu'à l'expiration de l'option le prix de l'Action sera supérieur au prix d'exercice de l'option. Dans ce cas, l'**Option de Vente** est « **hors de la monnaie** » et expirera sans valeur. Le gain brut potentiel maximum du vendeur est la prime d'option reçue.

Si le prix de l'Action est **inférieur au prix d'exercice**, l'**Option de Vente** est « **dans la monnaie** ». Le gain brut du vendeur est égal à la prime d'option, diminuée du prix d'exercice de l'option, et augmentée de la valeur du sous-jacent à l'expiration de l'option. La perte brute potentielle maximum du vendeur est illimitée.

Le seuil de rentabilité est atteint lorsque le prix du sous-jacent est égal au prix d'exercice de l'option diminué de la prime d'option, ce qui signifie qu'il n'y a ni profit ni perte.

Les instruments qui sont référencés en tant que sous-jacents pour une position d'options sur actions peuvent inclure, mais ne sont pas limités à : - une action d'une société en particulier.

Les positions sur Options Courtes de Gré à Gré sur Actions sont susceptibles d'ajustements en raison d'opérations sur titres affectant les actions sous-jacentes (par exemple, une offre publique d'acquisition d'une société sous-jacente, une émission de titres, etc.).

Il n'y a pas de période de détention recommandée pour une Option Courte de Gré à Gré sur Actions, et il revient à chaque investisseur de déterminer la période de détention la plus appropriée en fonction de sa stratégie d'investissement individuelle et de ses objectifs. CMC se réserve le droit de mettre fin unilatéralement à toute Option Courte de Gré à Gré sur Actions s'il estime que les termes du Contrat ont été enfreints.

Investisseur de Détail Visé

Le produit est destiné aux investisseurs qui recherchent une participation disproportionnée dans les variations de prix et/ou une couverture, présentent une tolérance au risque maximale et ont un horizon d'investissement de court terme. Ce produit est destiné aux clients disposant d'une connaissance et/ou d'une expérience approfondie en matière de produits financiers spécialisés. L'investisseur est susceptible de supporter des pertes financières excédant la prime initialement reçue, jusqu'à concurrence du montant maximal pouvant être perdu en raison de la protection contre les soldes négatifs.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque sommaire est un guide du niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il montre la probabilité que le produit perde de la valeur en raison de mouvements sur le marché ou de notre incapacité à vous payer.

Nous avons classifié ce produit à un niveau de 7 sur 7, ce qui représente la classe la plus risquée. Cela reflète un niveau très élevé de pertes potentielles liées aux performances futures du produit.

Les Options Courtes de Gré à Gré sur Actions sont des instruments complexes. Il n'y a pas de protection du capital contre le risque de marché, le risque de crédit ou le risque de liquidité. **Soyez attentif au risque de devise.** Il est possible de négocier une Option Courte de Gré à Gré sur Actions dans une devise différente de la devise de référence de votre compte. Le rendement final que vous pourriez obtenir dépend du taux de change entre ces deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur présenté ci-dessus. Ce produit n'inclut aucune protection contre les performances futures du marché, de sorte que vous êtes susceptibles de perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas capables de vous payer les sommes dues, vous pourriez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. Les développements du marché dans le futur sont incertains et ne peuvent pas être anticipés avec précision. Les scénarios présentés sont des illustrations basées sur des résultats passés et sur des hypothèses incertaines. Les marchés pourraient se développer de manière très différente dans le futur.

Le scénario de tension illustre ce que vous pourriez obtenir dans des circonstances de marché extrêmes.

Durée de détention : 1 jour

Exemple d'investissement (fonds du compte alloués à la marge) : EUR 10 000

Minimum : Il n'y a pas de rendement minimum garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Vous pourriez être tenu d'effectuer de nouveaux paiements pour couvrir les pertes.

Option d'Achat Courte – Scénarios à l'échéance

	Tension	Défavorable	Modéré	Favorable
Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	EUR 0	EUR 8 000	EUR 10 000	EUR 10 000
Rendement en pourcentage	-100 %	-20 %	0 %	0 %

Option de Vente Courte – Scénarios à l'échéance

	Tension	Défavorable	Modéré	Favorable
Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	EUR 0	EUR 8 000	EUR 10 000	EUR 10 000

Rendement en pourcentage	-100 %	-20 %	0 %	0 %
--------------------------	--------	-------	-----	-----

Avant de conclure une Option Courte de Gré à Gré sur Actions (Achat ou Vente), vous devez effectuer votre propre évaluation et déterminer si ce produit vous correspond. Les scénarios présentés dans les graphiques sont fournis à titre d'exemple uniquement et illustrent un panel de rendements possibles à l'échéance.

Pour les investisseurs de détail, les pertes seront limitées au solde de votre compte.

Que se passe-t-il si CMC Markets Germany n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Si CMC est incapable de remplir ses obligations financières à votre égard, vous pourriez perdre la valeur de votre investissement. Cependant, CMC tient les fonds de ses clients de détail séparés de ses propres fonds, dans le respect des exigences de la Section 84 de la Loi Allemande sur la Négociation des Valeurs Mobilières (WpHG) relatives aux fonds des clients. CMC est également membre du Fonds de Compensation pour les Sociétés de Négociation de Valeurs Mobilières (EdW), qui couvre les investissements éligibles jusqu'à 20 000 € par personne/société. Consultez www.e-d-w.de/.

Que va me coûter cet investissement ?

Ce tableau présente les différents types de coûts par catégorie et leur signification

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	L'impact des coûts que vous payez lorsque vous investissez, qui inclut les coûts de marge et les coûts de conversion de devise (lorsque la devise du compte est différente de la devise de l'Option Courte de Gré à Gré)
	Coûts de sortie	L'impact des coûts de que vous payez lorsque vous sortez de votre investissement, qui inclut les coûts de marge et les coûts de conversion de devise (lorsque la devise du compte est différente de la devise de l'Option Courte de Gré à Gré)
Coûts récurrents	Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	Il n'y a pas de coûts récurrents ou accessoires facturés par CMC, soit Zéro

De plus amples informations sur les coûts spécifiques applicables aux Options Courtes de Gré à Gré sur Actions de CMC sont disponibles dans notre Document d'Information sur les Coûts disponible sur notre site internet.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Les Options Courtes de Gré à Gré sur Actions sont destinées à la négociation de court terme.

Il n'y a pas de période de détention recommandée, ni de période d'annulation et par conséquent pas de frais d'annulation. Vous pouvez conclure et clôturer une Option Courte de Gré à Gré sur Actions à n'importe quel moment pendant les heures de marché avant la Date d'Expiration, date à laquelle votre Option Courte de Gré à Gré sur Actions sera automatiquement clôturée.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous souhaitez formuler une réclamation à propos de CMC Markets Germany GmbH, veuillez contacter s'il-vous-plaît notre Service Client en appelant le +33 (0) 1 53 83 14 03, par email à l'adresse gestionclients@cmcmarkets.fr ou par courrier à l'adresse CMC Markets Germany GmbH, Garden Tower, Neue Mainzer Str. 46-50, 60311 Frankfurt am Main. Si vous estimez que votre réclamation n'a pas été traitée de manière satisfaisante, vous pouvez soumettre votre réclamation à l'Autorité Fédérale de Supervision Financière (BaFin). Consultez www.bafin.de pour plus d'informations. Vous pouvez également soumettre votre réclamation au service de conciliation de la banque Fédérale d'Allemagne (Deutsche Bundesbank) (pour les consommateurs uniquement).

Consultez www.bundesbank.de/de/service/schlichtungsstelle pour plus d'informations. Si votre réclamation concerne un conseiller ou un gestionnaire agissant de façon discrétionnaire sur votre compte, veuillez s'il-vous-plaît contacter la société qui fournit ce service.

Autres informations pertinentes

S'il existe un délai entre l'heure à laquelle vous placez votre ordre et le moment auquel il est exécuté, votre ordre pourrait ne pas être exécuté au prix escompté. Assurez-vous que la qualité de votre connexion internet est suffisante avant de placer un ordre.

La section Documents Légaux de notre site internet contient des informations importantes concernant votre compte. Vous devriez vous assurer d'être familier avec les termes et conditions qui s'appliquent à votre compte.

La Présentation Générale du Produit sur notre plateforme contient des informations supplémentaires sur la négociation d'une Option Courte de Gré à Gré sur Actions. Des informations supplémentaires sur les coûts sont disponibles sur notre site internet.